



FICHE D'INFORMATIONS LEGALES

En exécution de l'article III-74 du Code de droit économique, les informations légales suivantes sont communiquées aux clients :

1. Nom : Hubert de STEXHE, Véronique ELIAS, Charles de STEXHE, François FERON
2. Adresse du cabinet d'avocat : Bd Audent 48 à 6000 CHARLEROI
3. Adresse électronique : avocats@de-stexhe.be
4. Numéro d'entreprise : BCE 0544.482.675
5. Organisation professionnelle : Barreau de Charleroi
6. Titre professionnel : Avocat
7. Pays ayant octroyé ce titre professionnel : Belgique
8. Conditions générales applicables : voir site internet www.de-stexhe.be
9. Prix du service déterminé au préalable : voir site internet www.de-stexhe.be
10. Caractéristique de la prestation de service : Conseil – défense en justice
11. Assurances : RC professionnelle : compagnie d'assurance Ethias, rue des Croisiers 24 à 4000 Liège (tél : 04/220.31.11). Couverture géographique de l'assurance : le monde entier à l'exception des Etats-Unis d'Amérique et du Canada.

DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Dans le cadre de l'exécution de la présente convention, le cabinet, ses employés et ses sous-traitants collectent, consultent et traitent les données à caractère personnel vous concernant pour les finalités suivantes :

- Pour les contacts dans le cadre du dossier et la gestion de la clientèle
- Pour la vérification d'éventuels conflits d'intérêts
- Pour la gestion du dossier
- Pour votre défense, la gestion de votre contentieux et pour l'exécution du mandat ad litem
- Pour la fourniture de services juridiques
- Pour la gestion des comptes et la facturation
- Pour le recouvrement des créances dues au cabinet et l'éventuel contentieux pouvant découler de nos prestations
- Pour la gestion des demandes relatives aux droits des personnes concernées
- Pour le respect de nos obligations légales

Ces traitements seront réalisés, conformément aux dispositions reprises dans la politique « Protection des données ». Un exemplaire de cette politique « Protection des données » est reprise en annexe de la présente convention.

Le client informera le cabinet de toute modification des données qu'il a communiquées.